



16 AOUT 2021

Direction générale des territoires  
Pôle territorial de Bordeaux  
Service foncier  
Code ACTE : 3.5 Domaine et patrimoine – Actes de gestion du domaine public

## ARRETE DE BORDEAUX METROPOLE / 2021-BM 1131

Du 12 août 2021

**OBJET** : Bordeaux – Modification du plan d’alignement de la rue Peyrodeau Minoy –  
Approbation

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5217-2  
et L. 5211-10 ;

**Vu** le Code de la voirie routière et notamment son article L. 112-1 et ses articles R.  
141-1 et suivants ;

**Vu** le code des relations entre le public et l’administration, et notamment les articles  
L. 134-1 et L.134-2 et les articles R. 134-3 et suivants ;

**Vu** le plan d’alignement de la rue Peyrodeau Minoy approuvé le 8 décembre 1964 et  
modifié le 7 mars 2005 ;

**Vu** la délibération n° 2020-142 du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil de Bordeaux  
Métropole a donné délégation à son Président pour accomplir certains actes et  
notamment son 14°) relatif à l’élaboration, la modification et l’abrogation des plans  
d’alignement ;

**Vu** l’arrêté n° 2021-BM0838 du 21 juin 2021, en son article 2 (1.6) par lequel le Pré-  
sident de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Madame Claire  
Vendé en sa qualité d’Adjointe au Directeur général des territoires, en charge du Pôle  
territorial de Bordeaux à l’effet de signer les décisions visant à approuver les plans  
d’alignement, à les modifier, à les abroger ;

**Vu** l’arrêté n°2021-BM0503 du 21 avril 2021 décidant d’ouvrir une enquête publique  
ayant pour objet la « Campagne » 2021 de mise à jour de divers plans d’alignement  
sur la commune de Bordeaux ;

**Vu** le rapport d’enquête et les conclusions de la commissaire enquêtrice en date du  
6 juillet 2021 ;

**Considérant** que des plans d’alignement, visant à délimiter les emprises du domaine  
public routier, ont été établis sur la majeure partie des rues de Bordeaux ; que certains  
de ces plans d’alignement prévoient l’intégration future au domaine public routier

d'emprises appartenant à des propriétés privées, lesquelles sont alors frappées d'une servitude d'alignement.

**Considérant** que les orientations de la Collectivité en matière d'aménagement et d'élargissement de voies ayant évolué depuis l'institution de ces plans d'alignement, des mises à jour des plans sont engagées périodiquement ;

**Considérant** qu'une enquête publique ordonnée par arrêté n°2021/BM0503 du 21 avril 2021 s'est déroulée du 26 mai au 10 juin 2021 en vue de la mise à jour de 19 plans d'alignement sur la commune de Bordeaux, dont le plan d'alignement de la rue Peyrodeau Minoy ;

**Considérant** qu'ont été présentées au public lors de l'enquête des modifications visant à réduire, dans cette rue, la servitude d'alignement touchant des propriétés privées bâties présentant un intérêt architectural ; que l'un des propriétaires concernés s'étant exprimé lors de l'enquête a émis un avis favorable à cette proposition ;

**Considérant** que cette enquête publique s'est conclue par un avis favorable sans réserve de la Commissaire enquêtrice ;

## **Le Président de Bordeaux Métropole**

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Il est décidé l'approbation du plan d'alignement modificatif de la rue Peyrodeau Minoy à Bordeaux, ci annexé.

**Article 2 :** Les modifications apportées à ce plan d'alignement éteignent les servitudes grevant les parcelles concernées qui n'en sont plus frappées à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

**Article 3 :** Le report en servitude d'utilité publique (EL7) de ces modifications dans le Plan local d'urbanisme sera sollicité.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera intégré dans le compte-rendu soumis au Conseil de Bordeaux Métropole.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole  
le **13 AOUT 2021**

Pour le Président et par délégation,

Claire Vendé  
Adjointe au Directeur général des territoires  
Responsable du pôle territorial de Bordeaux



DIRECTION GENERALE NUMERIQUE  
ET SYSTEMES D'INFORMATION

④

DIRECTION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

SERVICE TOPOGRAPHIE

COMMUNE  
de BORDEAUX

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE  
A LA MODIFICATION DE PLAN D'ALIGNEMENT**

**RUE PEYRODEAU MINOY**

**PLAN D'ALIGNEMENT  
ETAT FUTUR**

**NUMERO DE CLASSEMENT**  
9496

**DRESSE LE :** 08/04/2021  
**PAR : D.I.C.**  
Service Topographie  
Centre de Définition des Alignements  
infr@bordeaux-metropole.fr  
Tél. 05 56 99 84 84 - Poste 28472  
Bordeaux Métropole  
Espace Chorus de Gouty/BORDEAUX

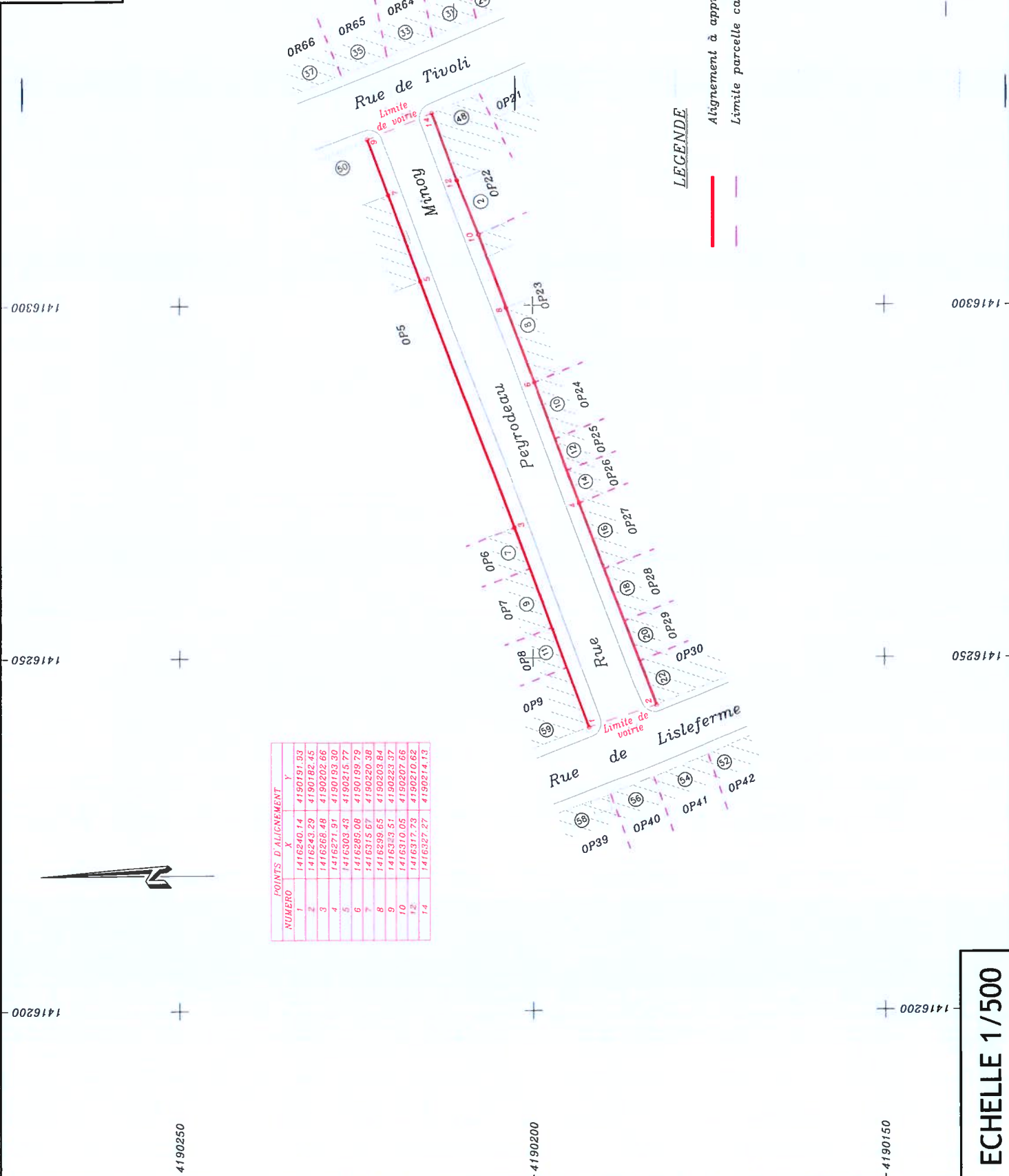
**MODIFICATIONS**

**D.I.C.**  
**PROJETEUR :** Damien BRAUDET

**ADMISSION LE :** 08/04/2021  
**LE CHEF DU SERVICE TOPOGRAPHIE**  
Sylvain COSTEMALE

**SERVICE DEMANDEUR :**  
**REPRENT :** MAIRIE-CHARGES Cevenin  
SASSON  
c.bernard@bordeaux-metropole.fr  
06 46 66 46 46

# PLAN DE MASSE Etat futur



POINTS D'ALIGNEMENT

NUMERO	X	Y
1	416240.14	4190191.93
2	416243.29	4190182.45
3	416268.48	4190202.66
4	416271.91	4190183.30
5	416303.43	4190215.77
6	416285.08	4190189.79
7	416315.67	4190220.38
8	416299.65	4190203.84
9	416333.51	4190223.37
10	416310.05	4190207.66
12	416317.73	4190210.62
14	416327.27	4190214.13

## LEGENDE

- Alignement à approuver
- - - Limite parcelle cadastrale